Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 033-200068013-20250408-BP2025-BF

COMMUNE DE MARGAUX-CANTENAC

Note de présentation brève et synthétique
Budget Primitif 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Pour rappel, la Commune gère un seul budget.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.
Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.
Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.
Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.
Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 8 Avril 2025 par le conseil municipal.
Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.
Il a été établi avec la volonté :
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.
D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La population de Margaux-Cantenac est évaluée par l'INSEE, au 1er Janvier 2025, à 2 876 habitants.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits…).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.
Les recettes de fonctionnement 2025 représentent *2 971 852.28* euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
Les rémunérations des agents correspondent à *56.41* % des dépenses réelles de fonctionnement.
Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent *2 586 406.64* euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement (385 445.64 €), c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :
- Les impôts locaux et la fiscalité locale,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 033-200068013-20250408-BP2025-BF

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	952 750.00 €	Résultat de fonctionnement (excédent reporté)	580 032.28 €
Charges de personnel et frais assimilés	1 448 300.00 €	Produits des services, du domaine et ventes directes	120 740.00 €
Autres charges de gestion courante	144 402.00 €	impôts et taxes	138 000.00 €
Charges financières	9 471.07 €	fiscalité locale	1 503 080.00 €
Charges spécifiques	1 500.00 €	dotations et participations	445 500.00 €
Atténuations de produits	3 000.00 €	autres produits de gestion courante	122 000.00 €
Dotations aux provisions et dépréciations	8 192.00 €	Atténuations de charges	62 500.00 €
Total des dépenses réelles	2 567 615.07 €	Total des recettes réelles	2 971 852.28 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 791.57 €		
sous-total	2 586 406.64 €		
Virement à la section d'investissement	385 445.64 €		
Total général des dépenses	**2 971 852.28 €**	**Total général des recettes**	**2 971 852.28 €**

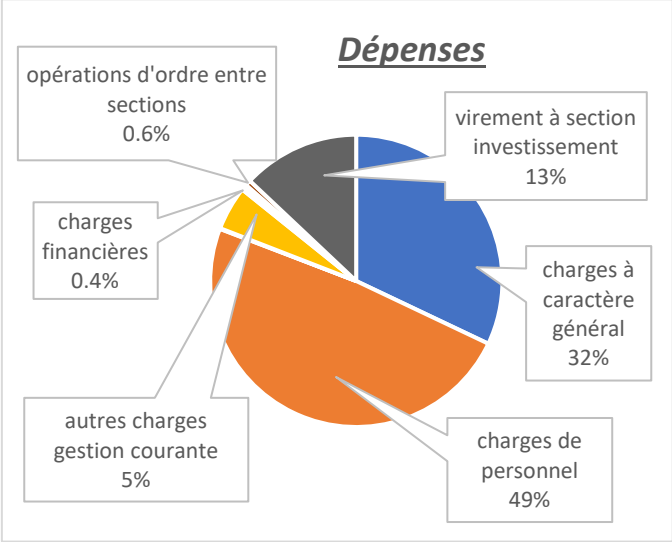

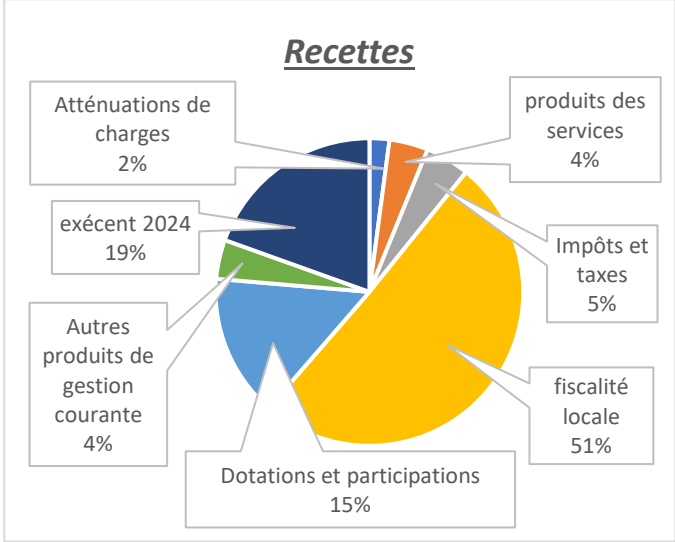

c) La fiscalité locale

La Municipalité a décidé de ne pas augmenter ses taux d'imposition afin de ne pas accroitre la pression fiscale sur les contribuables.

Les taux des impôts locaux pour 2025 concernant les ménages, sont :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : *33.59* %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : *35.83* %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et les logements vacants) : *13.98* %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à *1 380 000* €.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à *394 961 €*.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, …

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 033-200068013-20250408-BP2025-BF

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives aux travaux de voirie, de bâtiments...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	557 766.76 €	virement de la section de fonctionnement	385 445.64 €
remboursement d'emprunts et dettes assimilées	115 558.35 €	FCTVA	38 000.00 €
Travaux de bâtiments	85 002.00 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	562 680.76 €
Travaux de voirie et réseaux	513 356.38 €	Cessions immobilières	2.00 €
Autres travaux	3 900.00 €	Taxe d'aménagement	20 000.00 €
Autres dépenses	122 975.48 €	Subventions	52 639.00 €
		écritures d'ordre de trasnfert entre sections	18 791.57 €
		emprunt	321 000.00 €
Total général des dépenses	**1 398 558.97 €**	**Total général des recettes**	**1 398 558.97 €**

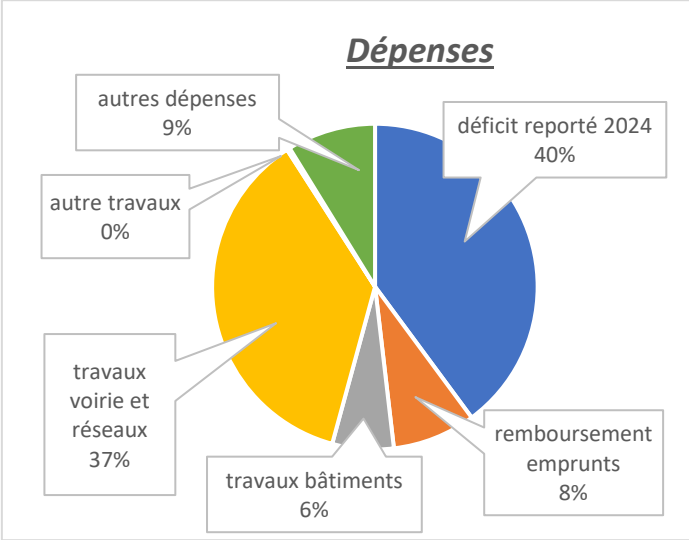

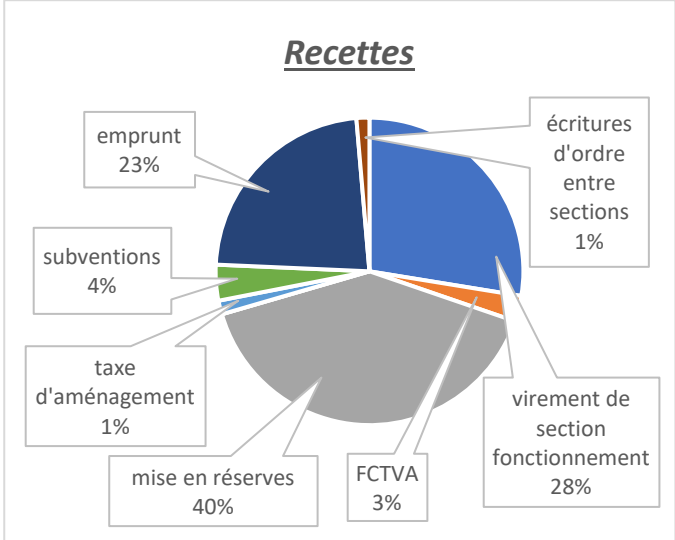

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- travaux dans les bâtiments et études préalables
  - Police Municipale – 12 Rue de la Trémoille : mise sous alarme (2 100 €)
  - Espace Ginestet – Avenue Jeanne d'Arc : construction sanitaires extérieurs (17 750 €)
  - Salle St Vincent – Route de Jean-Faure : changement 2 portes latérales et mise aux normes handicapées des wc (13 750 €)
  - Immeuble 41 Avenue de la Gare (30 000 €)
  - Ecole des Millésimes – Cours Pey Berland : renaturation cour (10 000 €)
  - Ecole Les P'tits Pépins – Chemin des écoliers : étude aménagement nouvel APS (accueil périscolaire) (4 000 €)
  - Immeuble (maison et dépendances) 16 Rue de la Trémoille : plans et métrage (3 000 €)
- travaux de voirie et de réseaux
  - Cours de la Marne : assainissement pluvial, aménagements sécuritaires et parking - solde travaux 2024 (17 721.38 €)
  - Cours de la Marne : enfouissement réseau électrique Basse Tension Tranche 5 (2 275 €)
  - Cours Pey Berland : aménagements sécuritaires et assainissement pluvial – 1ère tranche (437 500 €)
  - Route d'Issan : chicanes (5 000 €)
  - Route de la Croix de Cavaille (45 800 €)
  - Cimetière de Margaux – Route de l'église : éclairage allée (4 100 €)
- acquisition de matériel/mobilier
  - Ecole des Millésimes – Cours Pey Berland : enseigne dénomination école (2 600 €)
  - Mairie : matériel informatique (7 900 €)
  - Police Municipale : véhicule, bâton télescopique, caméra piéton, pistolet à impulsion électrique, mobilier (16 900 €)
  - Mairie et Police Municipale - salle de pause commune : lave-vaisselle, four micro-onde (1 000 €)
  - Mobilier urbain : plaques de rues (5 000 €)
  - Services techniques : équipement fourgon neuf, tondeuse, ponceuse, découpeuse, souffleur, sécateurs électriques, tronçonneuse, escabeau (11 800 €)
- acquisition foncière : Bien 091 AI 22 (chemin du Plaisir) (7 000 €)
- élaboration d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) (24 886.28 €)
- aménagements suite à l'étude de mise en valeur du territoire (20 000 €)

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 033-200068013-20250408-BP2025-BF

d) Les subventions d'investissements prévues

- de l'Etat : travaux de voirie (aménagements sécuritaires, parking) - Cours de la Marne (35 [illegible])
- Autre : Syndicat intercommunal d'Electrification du Médoc (SIEM) : travaux d'éclairage public – Cours de la Marne (10 075 €)

e) Les cessions immobilières prévues

- Parcelles AC 438 et AC 439 - Place de la Trémoille (2 €)

III. Les données synthétiques du budget - Récapitulatif

a) Recettes et dépenses

Fonctionnement			
Recettes	Montant	**Dépenses**	Montant
Excédent antérieur 2024 reporté	580 032.28 €		
nouveaux crédits	2 391 820.00 €	nouveaux crédits	2 971 852.28 €
Total	**2 971 852.28 €**	**Total**	**2 971 852.28 €**

Investissement			
Recettes	Montant	**Dépenses**	Montant
		déficit antérieur de 2024 reporté	557 766.74 €
recettes certaines mais non encaissées au 31.12.2024	7 183.00 €	dépenses engagées mais non payées au 31.12.2024	12 097.00 €
nouveaux crédits	1 391 375.97 €	nouveaux crédits	828 695.23 €
Toal des recettes	**1 398 558.97 €**	**Total des dépenses**	**1 398 558.97 €**

b) Principaux ratios

Pour se rendre compte de la mesure d'un budget communal et l'illustrer, la pratique est d'établir différents ratios.

Pour Margaux-Cantenac, en tenant compte des prévisions du budget primitif 2025, ils sont les suivants :

- Dépenses réelles de fonctionnement/population : *892.77 € / habitant*
- Recettes réelles de fonctionnement/population : *831.65 € / habitant*
- Produits des impositions directes locales/population : *479.83 € / habitant*
- Annuité d'emprunt en € / habitant : *42.99 € / habitant*
- Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : *56.41 %*
- Dépenses de personnel / population : *503.58 € / habitant*

c) Etat de la dette

La Commune a prévu de souscrire un nouvel emprunt au cours de l'année 2025, en fonction des financements sollicités qui seront accordés et de l'avancement des réalisations.

1- Niveau d'endettement de la collectivité

Pour mémoire, la commune a 8 emprunts en cours contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (1), le Crédit Agricole (2), le Crédit Mutuel (4), la Banque Postale (1).
Intégralement placée en catégorie 1A, soit le risque le plus faible, cette dette est constituée de 100% de taux fixes, avec un indice en euro. Le taux moyen est de 6.19 %.

La dette en capital au 1er Janvier 2025 atteint *669 203.91 €* et représente *232.69 €/*habitant.
Le montant de l'annuité à payer sur 2025 s'élève à 123 629.42 €, soit :
. *114 158.35 €* de capital à rembourser sur l'année
et . *9 471.07 €* d'intérêts à rembourser sur l'année
Le capital restant dû au 31 décembre 2025 serait de *550 045.56 €*

Intitulés	BP 2024	BP 2025
Capital restant dû (encours de la dette) au 01.01 (a)	791 467.43 €	669 203.91 €
Population (b)	2 861	2 876
endettement/population (a/b)	276.64 €	232.69 €
Annuité de la dette (c)	134 866.44 €	123 369.42 €
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (d)	2 308 355.00 €	2 391 820.00 €
charge de la dette (c/d)	5.84%	5.16%

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 033-200068013-20250408-BP2025-BF

2- Extinction naturelle de la dette

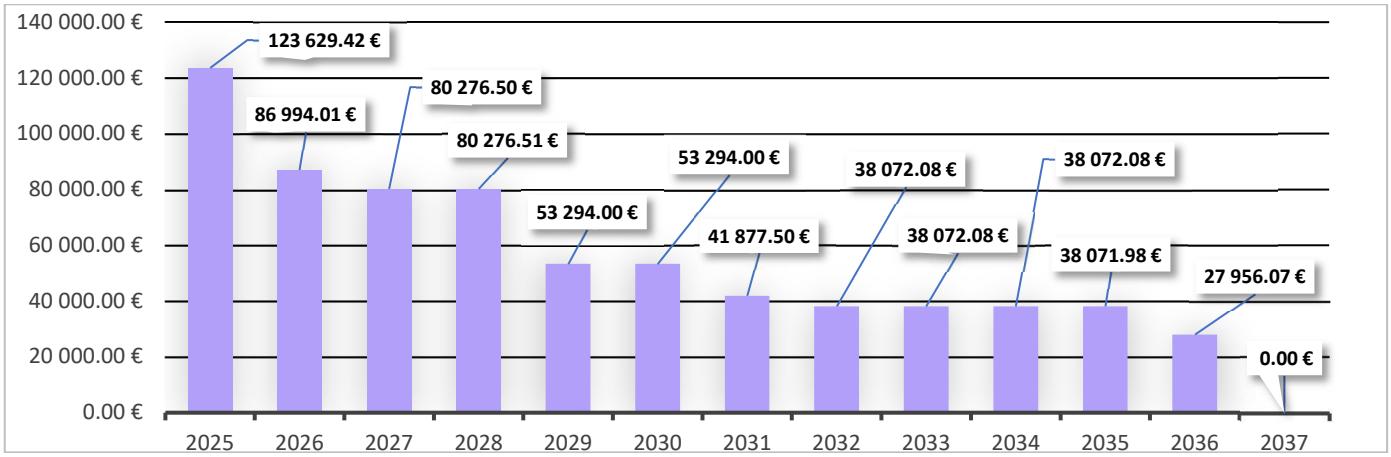

d) Effectifs de la collectivité et charges de personnel

1- Effectifs

La Collectivité compte 32 agents au 01.01.2025 (contre 33 au 01.01.2024) répartis comme suit :

	Service administratif			service scolaire et périscolaire			service technique			service police municipale			Total		
	TC	TNC	total	TC	TNC	total	TC	TNC	total	TC	TNC	total	TC	TNC	total
titulaire	4	2	6	2	10	12	8	1	9	1	0	1	15	13	28
staigiaire			0		1	1				0	0	0	0	1	1
contractuel					1	1	2		2	0	0	0	2	1	3
total	4	2	**6**	2	12	**14**	10	1	**11**	1	0	**1**	17	15	32